(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 270 152**
A1

(12) # DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **87202114.2**

(51) Int. Cl.⁴: **A47G 9/02**

(22) Date de dépôt: **03.11.87**

(30) Priorité: **06.11.86 BE 2061082**

(43) Date de publication de la demande:
08.06.88 Bulletin 88/23

(84) Etats contractants désignés:
AT CH DE ES FR GB LI NL SE

(71) Demandeur: **Poppe, Willy**
Heimolenstraat 147
B-2700 SINT-NIKLAAS(BE)

(72) Inventeur: **Poppe, Willy**
Heimolenstraat 147
B-2700 SINT-NIKLAAS(BE)

(74) Mandataire: **Donné, Eddy**
M.F.J.Bockstael Arenbergstraat 13
B-2000 Anvers(BE)

(54) **Couette.**

(57) Couette d'un type composé d'au moins deux paquets isolants (10, 12) formant des couches superposées, et caractérisée par le fait qu'au moins une partie des paquets (10, 12) sont fixés les uns aux autres par leurs bords (13-16) à l'aide de liaisons isolantes et au moins partiellement détachables (17-20).

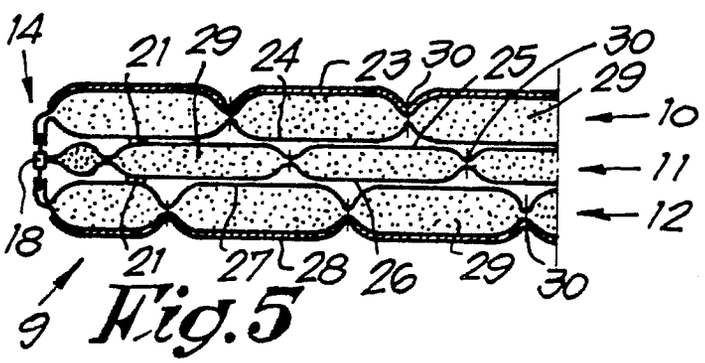


Fig.5

EP 0 270 152 A1

Couette

La présente invention a trait à une couette (édredon, couvre-lit, etc.) de construction particulière.

On sait que les couettes sont généralement formées d'au moins un paquet composé de deux couches de textile entre lesquelles est intercalée une charge isolante. Cette charge peut être composée de fibres synthétiques ou naturelles, d'édredon ou d'autres matériaux. Afin d'assurer une répartition constante de la charge isolante sur toute la surface de la couette, les deux couches de textile sont généralement fixées l'un à l'autre par des liaisons locales, par exemple par des coutures piquées. Les couettes de ce type présentent l'inconvénient qu'aux endroits des liaisons entre couches de textile, la charge isolante est peu fournie ou même absente. Dès lors, ces liaisons créent des ponts thermiques indésirables.

On sait par ailleurs que le brevet BE 888.782 propose une solution à ce problème. La méthode préconisée dans ce brevet prévoit, pour la construction de la couette, la mise en oeuvre d'au moins deux paquets tels qu'évoqués ci-dessus, ces deux paquets étant fixés l'un à l'autre de telle sorte que les liaisons précitées d'un des paquets sont décalées par rapport à celles de l'autre paquet. Selon le brevet BE 888.782, les bords des deux paquets de la couette sont reliés à l'aide de rubans de finition classiques. Ce type de fixation présente toutefois l'inconvénient qu'il faut toujours utiliser toute l'épaisseur de la couette.

On sait également qu'une solution proposée à ce dernier problème consiste à relier les différents paquets au moyen de boutons-pressoirs, de fermetures auto-agrippantes ou de dispositifs similaires, et fixées principalement aux coins de chaque paquet. De cette manière, les paquets peuvent être utilisés séparément lorsque la saison est plus chaude, la couette complète, composée de l'ensemble des paquets fixés les uns aux autres, pouvant être utilisée en saison froide. Toutefois, les liaisons par boutons-pressoirs ou dispositifs similaires offrent l'inconvénient que les bords latéraux restent ouverts, ce qui provoque des ponts thermiques au pourtour.

Un autre inconvénient de ces couettes composées de paquets est que chaque paquet comporte toujours deux couches de textile, ce qui augmente le poids de la couette.

L'invention présentée a trait à une couette excluant les inconvénients précités et d'autres. La couette conforme à l'invention offre dès lors au moins les avantages, d'une part, de permettre plusieurs modes d'utilisation puisqu'elle autorise une modification du pouvoir isolant en fonction de la saison et, d'autre part, d'exclure les déperditions thermiques indésirables au pourtour; il en résulte un accroissement du pouvoir isolant en même temps qu'une diminution du poids total de la couette.

L'invention présentée concerne un type de couette composé spécifiquement d'au moins deux paquets plats formant deux couches superposées, et caractérisée par le fait qu'au moins une partie des paquets sont fixés les unes aux autres au pourtour et cela, principalement au moyen de fixations isolantes et détachables au moins sur une partie de leur longueur.

Dans une forme d'exécution préférentielle, la couette conforme à l'invention se compose de trois ou de quatre paquets, ou davantage. Les deux paquets isolants plats situés à l'extérieur sont reliés, sur deux de leurs bords extérieurs, par l'intermédiaire de deux fermetures à glissière, leurs deux autres bords étant reliés de manière fixe, par exemple par une couture piquée. Le ou les paquets intermédiaires sont placés de manière amovible entre les deux paquets extérieurs où ils sont maintenus en place à l'aide de fermetures auto-agrippantes, de boutons-pressoirs ou de dispositifs similaires.

Afin de mieux montrer les caractéristiques des applications conformes à l'invention, on trouvera ci-après la description de quelques formes d'exécution préférentielles, illustrées par les figures en annexe. Il s'agit de simples exemples, sans caractère limitatif. Les figures concernent les applications suivantes:

les figures 1 à 3 illustrent des formes d'exécution connues;

la figure 4 illustre une couette conforme à l'invention;

la figure 5 présente une vue en coupe, à une échelle supérieure, selon la ligne V-V de la figure 4;

la figure 6 présente une vue en coupe très schématique selon la ligne VI-VI de la figure 4;

la figure 7 présente une vue en coupe similaire à celle de la figure 6, mais se rapportant à une variante d'application;

la figure 8 présente une vue en coupe similaire à celle de la figure 5, mais se rapportant à une variante d'exécution;

la figure 9 présente une vue en coupe similaire à celle de la figure 6, mais se rapportant à une variante d'exécution conforme à la figure 5;

les figures 10 et 11 présentent des vues en coupe similaires à celle de la figure 9, mais se rapportant à des variantes d'application.

Les figures 1 à 3 représentent des formes

d'exécution connues telles que nous les avons discutées dans l'introduction. Il est clair que dans la couette 1 de la figure 1, il y a des déperditions thermiques le long des flèches 2. L'exécution des figures 2 et 3 pallie cet inconvénient en réalisant la couette 3 au départ de deux paquets 4 et 5, fixés l'un à l'autre à l'aide d'une liaison appropriée. Afin de pouvoir utiliser séparément les paquets 4 et 5, ceux-ci sont reliés à l'aide de boutons-pressoirs, de fermetures auto-agrippantes ou de dispositifs similaires 6. Il est cependant clair que selon cette construction, un courant d'air 7 peut se créer entre les paquets 4 et 5, provoquent des déperditions thermiques 8 aux bords.

Les figures 4 et 5 représentent une couette 9 conforme à l'invention. Cette couette se compose de trois paquets 10, 11 et 12; les bords extérieurs 13 à 16 des deux paquets extérieurs 10 et 12 sont fixés l'un à l'autre par l'intermédiaire de liaisons isolantes et partiellement détachables.

Dans la couette 9 de la figure 4, les deux bords opposés 13 et 14 sont pourvus de liaisons détachables 17 et 18 telles que des fermetures à glissière, tandis que les deux autres bords 15 et 16 sont pourvus de liaisons fixes 19 et 20, telles que des rubans de finition cousus. Les liaisons 17 et 18 pourraient également être constituées de fermetures auto-agrippantes courant sur toute la longueur du bord ou d'autres dispositifs similaires.

La troisième paquet plat isolant 11 est placé entre les deux paquets extérieurs 10 et 12 et peut être fixé à l'un ou l'autre de ces paquets extérieurs à l'aide de liaisons détachables elles aussi, telles que les fermetures auto-agrippantes 21 et 22 ou d'autres dispositifs similaires.

La composition des paquets 10 à 12 est classique et peut intégrer, par exemple, deux couches de textile fixées l'une à l'autre par des liaisons locales 23-24, 25-26 et 27-28, entre lesquelles s'intercale une charge isolante 29. Les liaisons 30 entre les couches de textile précitées seront de préférence décalées de paquet en paquet; cette disposition n'est toutefois pas indispensable. Les liaisons 30 peuvent bien entendu avoir des formes différentes; carrés, ondulations, etc.

Les paquets 10 à 12 peuvent être d'épaisseurs différentes. Ainsi, dans la forme d'exécution illustrée aux figures 4 et 5, les paquets extérieurs 10 et 12 sont d'épaisseur identique et relativement grande, tandis que le paquet intermédiaire 11 est relativement mince et peut être adapté en fonction de la saison.

Comme illustré à la figure 5, les couches de textile extérieures 23 et 28 des paquets plats extérieurs 10 et 12 seront composés de préférence d'un matériau relativement épais. Les autres couches de textile 24 à 27 seront composées de préférence d'un voile-feutre ou d'un matériau de type "non tissé" ou aiguilleté.

Il est clair que les couettes conformes aux exécutions des figures 4 et 5 permettent plusieurs modes d'utilisation. Un premier choix d'utilisation consiste à employer la couette 9 avec les fermetures à glissière 14 et 18 ouvertes ou fermées.

Un deuxième choix d'utilisation consiste à employer la couette 9 avec ou sans le paquet plat intermédiaire 11. Un troisième choix consiste à n'employer que le paquet 11 en saison chaude; un autre encore, illustré à la figure 7, consiste à replier le paquet plat 11 sur la moitié de la largeur de la couette, ce qui permet de l'utiliser sur un lit à deux personnes dont l'une souhaite se couvrir davantage que l'autre.

Selon une variante non illustrée aux figures, les quatre bords 13 à 16 sont tous pourvus de liaisons détachables, par exemple de quatre fermetures à glissière ou d'une fermeture à glissière courant sur tout le pourtour de la couette. Dans ce cas, les possibilités d'utilisation de la couette 9 sont encore plus nombreuses, puisque les trois paquets plats isolants 10 à 12 peuvent être employés ensemble ou non, et selon différentes combinaisons. En prévoyant des épaisseurs et/ou des poids différents pour les trois paquets 10 à 12, on peut multiplier encore les modes d'utilisation.

Il est clair que les paquets 10 à 12 ne doivent pas nécessairement être du même type que les deux couches de textile enfermant la charge isolante 29. Ainsi, une forme d'exécution simplifiée peut prévoir un paquet intermédiaire 11 composé uniquement d'une couche de mousse, de matériau auguilleté, etc. Il en va de même des côtés intérieurs des autres paquets, qui ne doivent pas nécessairement être revêtus des couches de textile 24 et 27 précitées.

Les figures 8 à 11 présentent une variante dans laquelle deux paquets 11 et 11A sont intercalés entre les paquets extérieurs 10 et 12.

Dans ce cas, la couette 9 peut être utilisée en repliant à moitié soit un seul paquet intermédiaire --cf. figure 10 --, soit les deux --cf. figure 11. Les couches 11 et 11A peuvent bien entendu être reliées l'un à l'autre ou ne pas l'être, et être exécutées en matériaux, épaisseurs ou poids tels qu'évoqués plus haut, les poids de la charge des paquets 11 et 11A pouvant de surcroît être différents.

Les applications de l'invention présentée ne se limitent nullement aux formes d'application décrites et illustrées à titre d'exemple: les couettes peuvent être réalisées en toutes formes et dimensions sans tomber hors du champ d'application de l'invention.

Revendications

1. Couette d'un type composé d'au moins deux paquets isolants (10, 12) formant des couches superposées, et caractérisée par le fait qu'au moins une partie des paquets (10, 12) sont fixés les uns aux autres par leurs bords (13-16) à l'aide de liaisons isolantes et au moins partiellement détachables (17-20).

2. Couette conforme à la revendication 1, et caractérisée par le fait qu'elle se compose de trois paquets isolants (10, 11, 12).

3. Couette conforme à la revendication 1, et caractérisée par le fait qu'elle se compose de trois paquets isolants (10, 11, 11A et 12).

4. Couette conforme à la revendication 2 ou 3, et caractérisée par le fait que le ou les paquets (11 ou 11, 11A) placés entre les paquets isolants (10, 12) sont amovibles.

5. Couette conforme à l'une des revendications ci-dessus, et caractérisée par le fait que les paquets plats isolants sont d'épaisseurs et/ou de poids différents.

6. Couette conforme à l'une des revendications ci-dessus, et caractérisée par le fait qu'elle se compose de trois paquets plats ou plus, et que deux des bords opposés (13, 14) des paquets extérieurs (10, 12) peuvent être fixée les uns aux autres à l'aide de liaisons détachables (17, 18), leurs deux autres bords opposés (15, 16) étant fixés les uns aux autres à l'aide de liaisons fixes.

7. Couette conforme à l'une des revendications ci-dessus, et caractérisée par le fait que les liaisons détachables (17, 18) sont constituées par des fermetures à glissière.

8. Couette conforme aux revendications 6 ou 7, et caractérisée par le fait que le paquet plat isolant intermédiaire (11) est fixé aux paquets extérieurs (10, 12) par des liaisons détachables (21, 22) telles que fermetures auto-agrippantes, boutons-pressoirs ou d'autres dispositifs similaires.

9. Couette conforme aux revendications 6 ou 7, et caractérisée par le fait que les paquets plats isolants intermédiaires (11, 11A) sont fixés aux paquets extérieurs (10, 12) par des liaisons détachables (21, 22) telles que fermetures auto-agrippantes,
boutons-pressoirs ou d'autres dispositifs similaires.

10. Couette conforme à la revendication 9, et caractérisée par le fait que les paquets plats isolants intermédiaires (11, 11A) sont fixés l'un à l'autre par des liaisons détachables (21, 22) telles que fermetures auto-agrippantes, boutons-pressoirs ou d'autres dispositifs similaires.

11. Couette conforme à l'une des revendications ci-dessus, et caractérisée par le fait que les faces extérieures des paquets plats isolants extérieurs (10, 12) sont pourvus d'une couche de textile relativement épaisse.

12. Couette conforme à l'une des revendications ci-dessus, et caractérisée par le fait que les paquets plats isolants (10, 11, 11A, 12) se composent chacun essentiellement de deux couches de textile (23-24, 25-26, 27-28) renfermant une charge (29), les couches textiles (24, 25, 26, 27) côté intérieur de la couette (9) se composant de matériau non tissé.

13. Couette conforme à la revendication 1, et caractérisée par le fait que les paquets extérieurs (10, 12) sont fixées l'un à l'autre sur tout leur pourtour à l'aide de liaisons détachables.

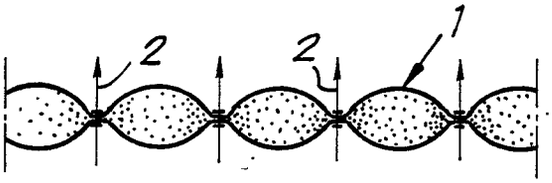


Fig.1

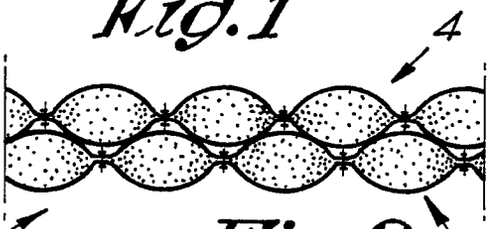


Fig.2

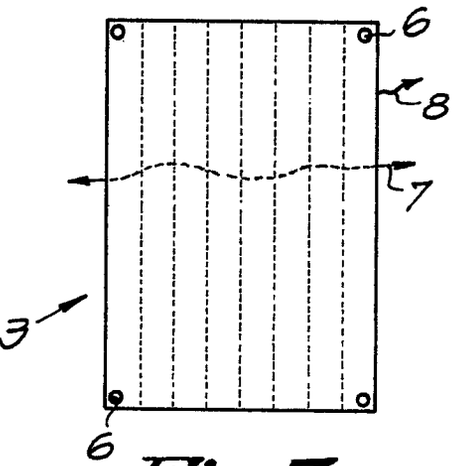


Fig.3

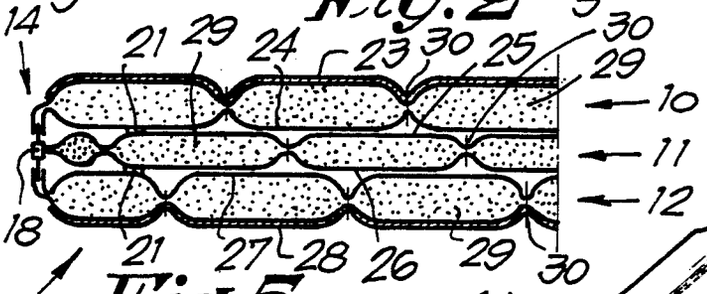


Fig.5

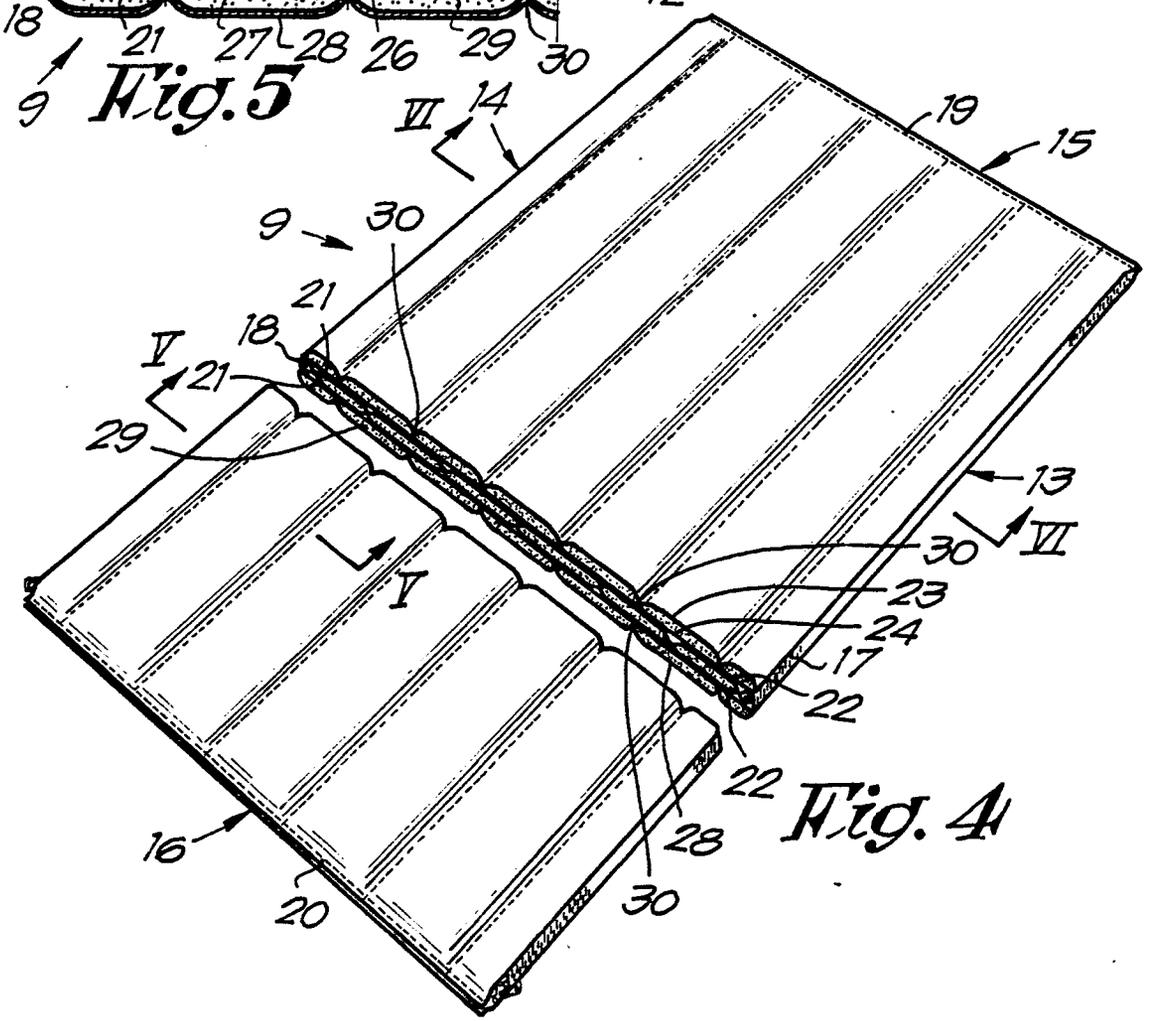


Fig.4

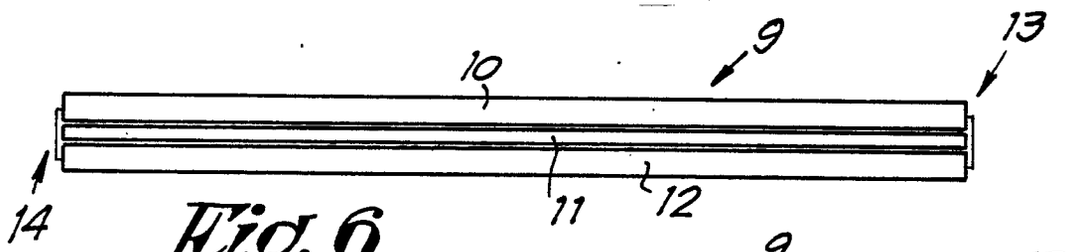


Fig. 6

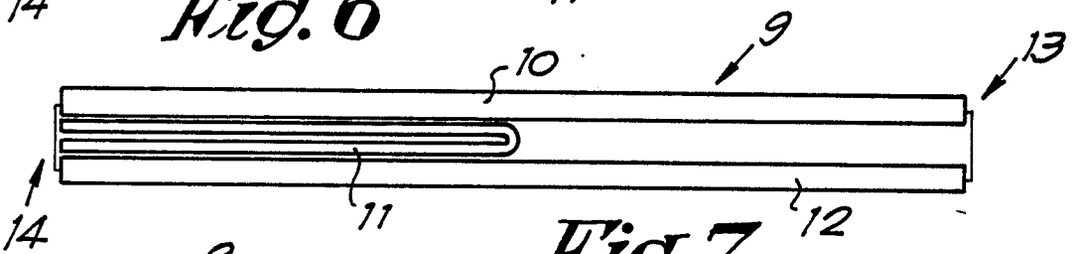


Fig. 7

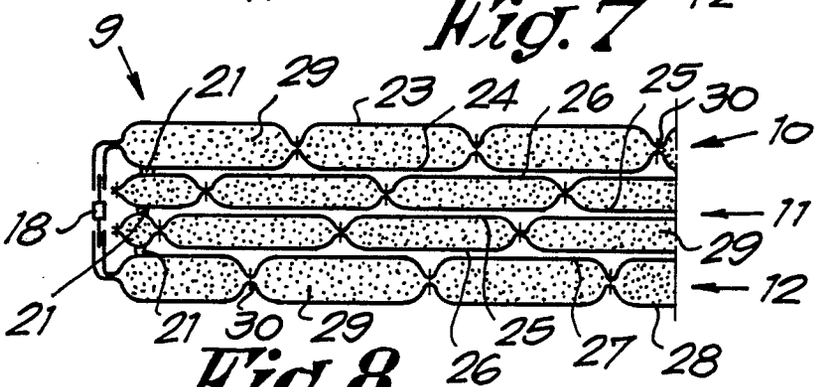


Fig. 8

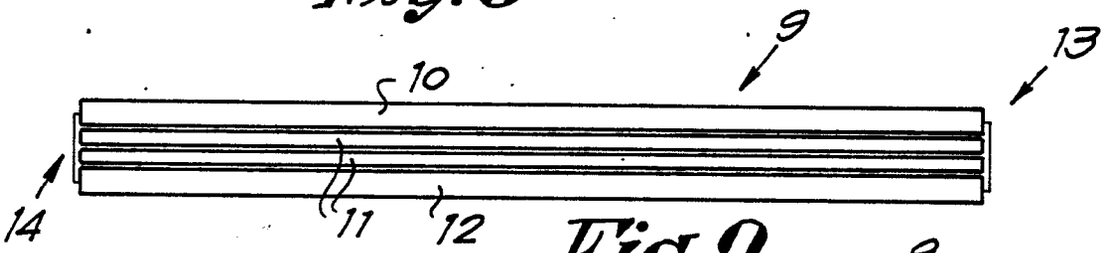


Fig. 9

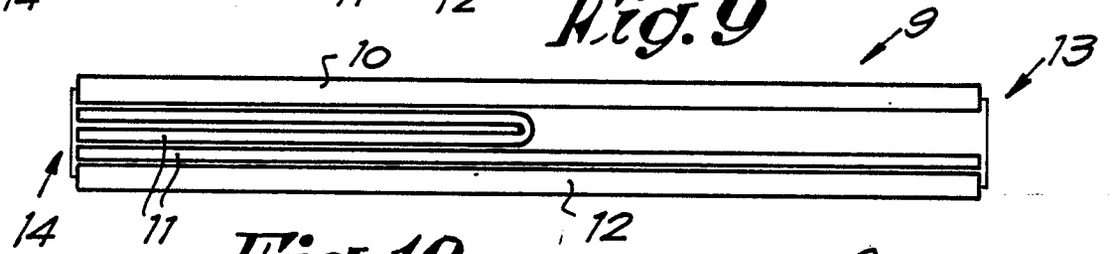


Fig. 10

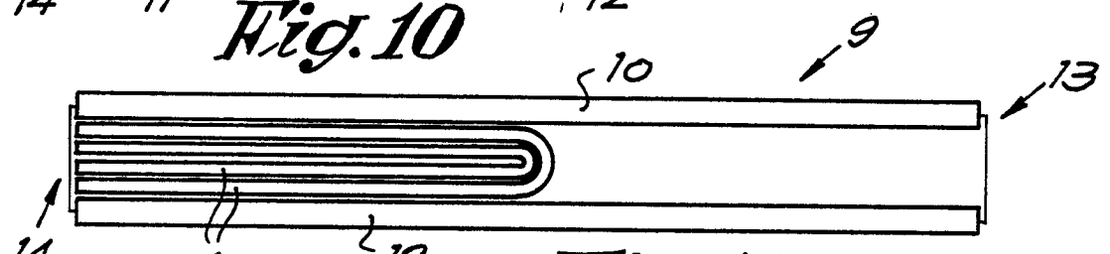


Fig. 11

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 87 20 2114

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	CH-A- 343 086 (WESTERWINTER) * Figures 5-8; sousrevendications 4,8 *	1,2,4-6,8,12	A 47 G 9/02
X	FR-A-2 458 257 (ETABLISSEMENTS A. LEOPOLD & FILS) * Revendications 1-5 *	1-5,7-10,13	
X	US-A-3 584 323 (WORLEY) * Figures 2B,3; colonne 4, ligne 61 - colonne 5, ligne 9 *	1,3-5,7-9,11,13	
A	DE-U-8 234 853 (STEPPDECKENFABRIK KIRCHHOFF) * Page 2, lignes 18-21 *	1-3,5,11,12	
A	DE-A-3 235 088 (IBU BETTEN-UNION) * Revendications 1-3 *	1,2,4-9,12	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)

A 47 G

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	16-02-1988	BEUGELING G.L.H.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)